|  |
| --- |
| **Contexte d’intervention et objectifs du projet** |
| La dernière crise politico-militaire qu’a connu la République Centrafricaine a démarré en décembre 2012 et s’est caractérisée par la chute le 24 mars 2013, du régime du Président François Bozizé. Cette chute a été suivie d’affrontements entre diverses communautés avec des risques de faire basculer le pays dans une guerre civile.  A la suite de médiations et négociations les protagonistes centrafricains sont parvenus à un accord pour une période de transition au terme de laquelle le pays retrouverait sa normalité constitutionnelle. Ceci par le rétablissement des institutions de la République issues d’élections libres et transparentes. A cet effet, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a mis en place le Projet d’Appui au Cycle Électoral de la République Centrafricaine 2014 – 2016 (PACEC).  L’objectif global du PACEC était d’assurer la coordination de l’appui des partenaires au processus électoral de sortie de crise en Centrafrique pour :   * L’organisation d’élections crédibles, légitimes et intégrant l’équité du genre en vue d’assurer le retour à l’ordre constitutionnel normal ; * Le renforcement des capacités institutionnelles de gestion des institutions impliquées dans la gestion de ce processus électoral de sortie de crise ;   Les résultats attendus au terme de la mise en œuvre du PACEC se déclinaient comme ci-dessous :   1. L’Autorité Nationale des Élections (A.N.E) est opérationnelle, ses capacités techniques et matérielles sont renforcées et elle est capable d’assurer la gestion du cycle électoral de façon pérenne. 2. Les capacités techniques et matérielles du Centre de Traitement des données (CTD) sont renforcées pour permettre la mise en place et l’entretien d’un fichier électoral à jour, en vue d’une liste électorale permanente. 3. Les besoins essentiels pour les opérations électorales, y compris l’organisation des consultations et des scrutins sont satisfaits et les appuis sont coordonnés. 4. Les mécanismes de concertation entre l’A.N.E. et les partenaires (cadre de concertation, OSC, ONG, institutions internationales, médias, partis politiques etc.) sont opérationnels et leur implication dans le processus électoral est effective.   Pour atteindre les résultats ci-dessus mentionnés, le PACEC était articulé autour des composantes suivantes :   * L’appui à l’enregistrement des électeurs   Celle-ci comportait : (i) la conception de la méthodologie de l’enregistrement des électeurs et l’acquisition du matériel d’enregistrement, (ii) la mise en place du Centre de Traitement des Données, (iii) l’organisation électronique des archives de l’A.N. E et du fichier, (iv) l’actualisation de la cartographie électorale, (v) l’enrôlement des électeurs sur le terrain.   * L’appui aux opérations électorales   Celle la portait sur : (i) l’opérationnalisation des démembrements de l’A.N.E, (ii) l’appui logistique; (iii) l’acquisition du matériel électoral, (iv) l’appui à la sécurisation du processus électoral, (v) l’appui à la formation, (vi) l’appui à la gestion du contentieux électoral, (v) l’appui à la participation des déplacés et réfugiés (enregistrement et vote).   * L’appui à l’éducation civique et à la communication   Cette rubrique comprenait : (i) l’éducation civique à proprement parler, (ii) la communication institutionnelle, (iii) l’appui aux médias, (iv) la promotion et respect des Droits de l’Homme, (v) les questions de genre et élections.   * Le renforcement des capacités, et gestion/coordination du programme   Ce volet comportait le renforcement des capacités de l’Autorité Nationale des Élections et la coordination du Programme.  Le document de projet du PACEC a été signé le 25 novembre 2014 entre le PNUD et le Gouvernement. La modalité de mise en œuvre du PACEC était l’exécution directe (DIM) et le principal partenaire de mise en œuvre était l’A.N.E. Le budget initial du projet de 43 483 745 USD indiqué dans le Prodoc a été revu à la baisse et se chiffrait à 36 652 008 USD en juin 2015 ; soit une réduction de plus de 15%. Ce budget a été revu à la hausse à la suite de l’annulation des résultats du 1ier tour des législatives et s’est finalement élevé à 39 247 360 USD dont 37,632,401 USD ont été mobilisés, soit 96% de la cible.  Le chronogramme du processus électoral a été plusieurs fois révisé en raison de nombreux retards enregistrés tant au niveau technique qu’opérationnel : la conjoncture politique, l’ajustement du cadre juridique des élections (vote de la loi portant dérogations aux dispositions du code électoral), la finalisation et la validation de la nouvelle constitution par le gouvernement et le Conseil National de Transition (CNT), les contraintes sécuritaires, le manque d’infrastructures pour abriter les démembrements de l’A.N.E., l’absence des représentants de l’État dans certaines régions, l’insuffisance des ressources mobilisées ont eu un impact considérable sur les opérations et sont à l’origine de multiples reports des dates de tenue des scrutins. |
| **Objectifs de la mission d’évaluation indépendante**  La mission aura pour objectif de procéder à une évaluation globale, et indépendante des résultats atteints par le Projet d’Appui au Cycle Électoral de la République Centrafrique 2014 – 2016 (PACEC). Elle portera un jugement sur la pertinence, l’efficacité, l’efficience et l’impact des actions menées par rapport aux objectifs visés ainsi qu’à la durabilité des résultats atteints. En outre, elle tirera les principaux enseignements de la mise en œuvre du projet et formulera des recommandations en mettant en évidence les bonnes pratiques qui pourront être répliquées.  **Description des responsabilités**  La mission d’évaluation sera composée d’un Consultant International qui sera appuyé par un consultant national. Elle travaillera sous la responsabilité du Directeur Pays, en collaboration avec le Conseiller Technique Principal du PACEC et avec l’appui de l’unité de Suivi Evaluation du Bureau de Pays. La mission aura les tâches spécifiques suivantes :   1. *Analyse de la pertinence du projet*   La mission évaluera dans quelle mesure les objectifs visés par le projet lors de sa conception répondaient aux besoins exprimés par la population centrafricaine et établis comme priorités nationales. Elle évaluera aussi la cohérence du projet par rapport aux objectifs de développement du PNUD et du Programme Pays, notamment en ce qui concerne la consolidation de la paix et la gouvernance démocratique, ainsi que par rapport à la stratégie du Gouvernement et aux activités des autres bailleurs de fonds ou partenaires impliqués. Une attention particulière sera portée au respect des engagements et principes du PNUD en ce qui concerne le renforcement des capacités, la croissance inclusive et la prise en compte de la situation spécifique des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables. L’évolution du contexte (politique, économique, social, institutionnel) et ses conséquences sur le déroulement du projet devront également être passées en revue.   1. *Analyse de l'efficacité du projet*   La mission déterminera dans quelle mesure les résultats ont contribué à la réalisation des objectifs fixés par le PNUD, ceux du Gouvernement et des attentes des populations en matière de sortie de crise. Il s’agira, en particulier, d’évaluer si le programme a contribué au retour de l’ordre constitutionnel ainsi qu’au rétablissement des Institutions de la République centrafricaine. Une analyse particulière sera faite concernant le caractère inclusif du projet dans ses différentes composantes ainsi que la cohérence du projet avec la Stratégie de sortie de crise.   1. *Analyse de l'efficience du projet*   La mission évaluera la relation entre les différentes activités menées dans le cadre du projet, les ressources disponibles et les résultats atteints. Elle apportera une appréciation sur le coût en termes d’équilibre entre les résultats atteints et l’utilisation des ressources humaines et financières. Pour ce faire elle analysera l’organisation spécifique du projet, les outils et les ressources utilisés, la qualité de la gestion quotidienne, les actions menées par les différents acteurs, la capacité de gestion et d’adaptation des gestionnaires par rapport aux activités, aux résultats attendus et atteints ainsi qu’à l'environnement général de mise en œuvre.   1. *Analyse de l'impact indicatif du projet*   La mission évaluera aux plans quantitatif et qualitatif l'impact des activités réalisées dans la perspective de l’atteinte des quatre résultats du projet. Elle s'appuiera pour ce faire sur le cadre logique du document de projet mais pourra, le cas échéant, suggérer d'autres éléments de mesure qu'elle jugera pertinents. Une attention particulière sera portée à l’analyse des rapports d’autres partenaires et / ou agences des Nations unies.   1. *Analyse de la durabilité du programme*   Ce critère permettra de déterminer si les résultats positifs du programme sont susceptibles de perdurer. Une attention particulière sera accordée notamment à l'implication des bénéficiaires dans la conception, la réalisation et le suivi des activités en vue d'assurer leur bonne continuité, la réplication ou l’extension des résultats atteints.   1. *Analyse des thèmes transversaux : droits de l’homme et genre*   Au cours de son analyse la mission indiquera dans quelle mesure les dimensions droits de l’homme et genre ont été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet dans ses différentes composantes. Elle indiquera également les changements suscités par le projet en termes d’équité et de respect des droits de l’homme en s’appuyant sur des données qu’elle aura recueillies, des rapports de suivi, et des interviews avec les bénéficiaires.   1. *Elaboration des recommandations*   La mission proposera des recommandations portant sur la conception, la gestion et la pérennisation des résultats du projet.  **Résultats attendus : produits livrés**  La mission produira les rapports suivants :   * Une note de présentation de la méthodologie qu’elle envisage pour remplir ses objectifs. Celle-ci inclura entre autres, un plan de travail et un programme de visite. Une version finale de cette note sera remise transmise au management du PNUD au plus tard, 3 jours après le briefing de démarrage. * Un résumé des grandes lignes des conclusions et toute information utile à transmettre au management la veille du débriefing de la mission. * Un rapport provisoire de mission sera remis impérativement 1 semaines après la fin de la mission. Ce rapport comprendra notamment un résumé de 3 pages maximum. Il répondra aux termes de référence et aux critères de qualité requis, en soulignant les forces et les faiblesses de la mise en œuvre et la qualité des produits livrés, le coût, la stratégie et la pertinence de la méthode employée ainsi que les résultats concernant l’égalité des sexes. * Un rapport final en version hard accompagné d’une clé contenant les fichiers des textes (Word et PowerPoint). Le rapport tiendra compte des commentaires du bureau de pays et de ceux des partenaires et des PTF. Il comportera obligatoirement un résumé, une analyse des conclusions et des recommandations, ainsi qu’une section sur la méthodologie et en annexe, les termes de référence de l’étude, la liste des personnes et structures rencontrées et les références bibliographiques. |